

Une interpellation au Conseil national en faveur de la médecine générale

Eine nationalrätliche Interpellation für die Hausarztmedizin

Le 23 mars 2006, Marianne Huguenin, conseillère nationale, spécialiste en médecine générale, a adressé une interpellation au Conseil fédéral.

Les conseillers nationaux suivants en étaient cosignataires: Maurice Chevrier, Marlyse Dormond Béguelin, Therese Frösch, Yves Guisan, Paul Günter, Thérèse Meyer, Stéphane Rossini, Silvia Schenker, Chiara Simoneschi-Cortesi, Pierre Vanek, Josef Zisyadis.

Am 24. 3. 2006 hat Frau Nationalrätin Marianne Huguenin, Fachärztin für Allgemeinmedizin, eine Interpellation an den Bundesrat eingereicht.

Mitunterzeichnende waren die NationalrätInnen Maurice Chevrier, Marlyse Dormond Béguelin, Therese Frösch, Yves Guisan, Paul Günter, Thérèse Meyer, Stéphane Rossini, Silvia Schenker, Chiara Simoneschi-Cortesi, Pierre Vanek und Josef Zisyadis.

Marianne Huguenin

Deux associations faitières de médecins, la Société Suisse de Médecine Générale (SSMG) et le Collège de Médecine de premier recours (CMPR) ont d'une part lancé une pétition et d'autre part appelé à une manifestation le 1^{er} avril à Berne pour protester contre le démantèlement des prestations assurées par les médecins généralistes et pour demander que la Suisse dispose d'un nombre suffisant de médecins de famille et de médecins généralistes bien formés.

La dernière mesure prise par l'Office de la santé publique et le Département fédéral de l'intérieur d'abaisser la valeur du point de la liste des analyses de 10% a été la goutte d'eau de trop.

Alors que les médecins de premier recours effectuent 90% des actes médicaux et ceci à un coût moindre (15 à 20% des dépenses globales de la santé), leur survie est menacée. Dans 10 à 15 ans, toute une génération de médecins de premier recours partiront à la retraite, et la relève,

déjà actuellement, est plus que difficile. L'attrait de la profession de médecin de famille chute. La revalorisation des prestataires de premier recours revendiquée par TARMED n'a pas été atteinte, de l'avis même de santéuisse, les médecins concernés parlant d'une baisse ou d'une stagnation des revenus. La clause du besoin, la menace de la suppression de l'obligation de contracter, la retenue des banques, la bureaucratisation croissante de la profession, la mainmise des caisses-maladie, la surcharge de travail, l'image du médecin en évolution négative, l'absence la plupart du temps d'une formation pré- et postgraduée orientée vers la médecine de premier recours: tout ceci ne fait qu'aggraver une situation déjà inquiétante.

Face à cette situation, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quelle est sa vision de l'avenir de la médecine de premier recours en Suisse?
2. Peut-il garantir que les prestations actuelles vont être maintenues à l'avenir?

3. Place-t-il la couverture suffisante en médecins de premier recours dans l'ensemble du pays dans ses priorités?
4. Quelles sont les mesures que le Conseil fédéral a prises ou entend prendre pour pallier à la pénurie de médecins de premier recours qui s'annonce?
5. Comment justifie-t-il la décision unilatérale du DFI de diminuer la valeur du point tarifaire des analyses de laboratoire, prise sans consultation auprès de la Commission fédérale des Analyses (CFA) ni de la Commission d'experts pour la révision de la liste fédérale des analyses (REVAL)? A quoi servent donc ces organismes?
6. La baisse des tarifs de laboratoire s'est faite de manière linéaire, sur l'ensemble des analyses, ceci alors qu'un groupe de travail paritaire mandaté en son temps par l'OFAS a démontré qu'une diminution de nombreuses positions tarifaires est possible, mais que d'autres sont sous-évaluées. Pourquoi le DFI n'a-t-il pas tenu compte de cet avis?